ANNEXE AU DEVIS N° _____

Programme de formation

Habilitation électrique B0 – H0 – H0V

Formation conforme aux articles R.4544-1 à R.4544-11 du Code du travail, à l'arrêté du 26 avril 2012 et à la norme NF C 18-510 et ses amendements, s'appuyant sur le guide INRS ED 6127 « L'habilitation électrique ».

Durée	1 jour – 7 heures (8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00)	**Effectif**	1 à 12 participants
Public	Personnel non électricien effectuant des travaux d'ordre non électrique (peinture, maçonnerie, nettoyage, manutention, maintenance mécanique…) dans des locaux ou à proximité d'installations électriques BT ou HT	**Prérequis**	Aucune connaissance en électricité requise ; compréhension des consignes de sécurité ; aptitude médicale au poste
Habilitations visées	B0, H0, H0V – exécutant ou chargé de chantier	**Intervenant**	Formateur Émeraude Prévention Formation, électricien expérimenté
Format	Intra-entreprise ou inter-entreprises [lieu à préciser]	**Tarif**	Selon devis ci-joint
Délai d'accès	[à préciser, ex. 2 à 4 semaines après accord]	**Recyclage**	Recommandé tous les 3 ans (INRS ED 6127)

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître les dangers de l'électricité et les mécanismes d'accident.
- Identifier les zones d'environnement électrique et les distances à respecter.
- Connaître les limites des habilitations B0, H0 et H0V et le rôle de chacun.
- Appliquer les prescriptions de sécurité lors de travaux non électriques.
- Réagir correctement en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Programme

N°	Module	Contenus	Modalité
1	Notions élémentaires d'électricité	Tension, courant, résistance, puissance ; domaines de tension.	Théorie
2	Dangers de l'électricité	Électrisation, électrocution, brûlures, arc électrique ; effets du courant ; exemples d'accidents.	Théorie
3	Réglementation et habilitation	Code du travail, NF C 18-510, titre d'habilitation, symboles, rôles de chacun.	Théorie
4	Zones d'environnement et distances	DLI, DLVS, DMA ; zones 0 à 4 ; locaux et emplacements d'accès réservé.	Théorie + exercices
5	Prescriptions de sécurité	Travaux non électriques en voisinage BT et HT, surveillance, objets longs et engins, documents.	Théorie

N°	Module	Contenus	Modalité
6	Équipements de protection et balisage	EPI, EPC, signalisation, balisage.	Démonstration
7	Accident et incendie	Protéger, alerter, secourir ; moyens d'extinction adaptés.	Théorie
8	Mises en situation	Repérage des zones sur une installation, analyse de situations, rôle du chargé de chantier.	Pratique

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés, analyse d'accidents, études de cas et exercices.
- Diaporama, vidéos et analyses d'accidents
- EPI et matériel de balisage de démonstration
- Installation ou locaux électriques du site pour le repérage des zones (intra)
- Mises en situation pratiques individuelles, conformément à la NF C 18-510.
- Remise à chaque participant d'un carnet du stagiaire.

Modalités d'évaluation et sanction

- **Évaluation théorique :** QCM de 15 questions – seuil de réussite 11/15.
- **Évaluation pratique :** grille d'observation individuelle comportant des critères éliminatoires.
- **Avis après formation :** transmis à l'employeur, il indique les symboles d'habilitation pour lesquels le participant a été préparé et l'avis du formateur.
- **Titre d'habilitation :** délivré par l'employeur (art. R.4544-10 du Code du travail) ; la formation seule ne vaut pas habilitation.
- **Attestation de fin de formation** et questionnaire de satisfaction.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude préalable des besoins et des adaptations possibles avec notre référent handicap : Stéphanie Lefort, 02 23 52 33 45, s.lefort@emeraude-prevention.fr.

Contact et inscription

Émeraude Prévention Formation
Stéphanie Lefort, responsable d'exploitation · 02 23 52 33 45 · s.lefort@emeraude-prevention.fr
44 rue du Grand Jardin – 35400 Saint-Malo
SIRET 887 545 937 00021 · Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 53351150035 auprès du préfet de région Bretagne – cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État · Certification Qualiopi n° ATA 307 2024 b (ATALIA Certification) délivrée au titre de la catégorie : actions de formation

Le déroulé et les mises en situation sont adaptés aux installations et aux consignes de sécurité du client.